

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT CONSEIL DE TERRITOIRE

Approbation de création et d'affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation d'études complémentaires relatives à la mise en œuvre du Schéma Modernisation du Réseau unitaire II de Marseille.

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération 14/1453 « Actions majeures pour l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille et de la qualité de ses milieux aquatiques », signé le 10 juillet 2014 avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Collectivité a engagé une étude d'actualisation du Schéma de Modernisation du Réseau Unitaire I de Marseille réalisée en 1995.

Après l'analyse de plusieurs scénarii visant à réduire les phénomènes de débordements du réseau unitaire sur voiries (notamment le secteur Canebière – Vieux Port et le secteur Arenc) et de déversement d'effluents aux milieux récepteurs (dont le Parc Balnéaire du Prado et la plage des Catalans), le Schéma de Modernisation du Réseau Unitaire II préconise la réalisation d'un tunnel de stockage entre la station d'épuration et le secteur Arenc – Bougainville, ainsi que la réalisation de bassins de rétention unitaires complémentaires. Le tunnel de stockage serait relié au réseau unitaire (Emissaire 1 ou principaux collecteurs), grâce à des puits d'alimentation ou à des conduites spécifiques de dérivation.

Un dispositif de ventilation spécifique sera nécessaire pour permettre le renouvellement de l'air à l'intérieur de l'ouvrage et éviter les risques pour les agents d'exploitation et les nuisances olfactives pour les riverains.

Des dispositifs d'exploitation spécifiques devront également être mis en œuvre afin d'assurer l'entretien régulier des ouvrages d'assainissement dans des conditions garantissant la sécurité des agents d'exploitation.

Néanmoins, le tunnel de stockage et ses ouvrages annexes seraient réalisés dans un tissu urbain dense avec de nombreux bâtiments et leurs tracés passeraient à proximité de plusieurs infrastructures existantes ou projetées (métro, tramway, tunnels routiers, parkings, nouvelle Gare Saint Charles). Il convient par conséquent de s'assurer de la compatibilité du tunnel de stockage envisagé, et de ses annexes, avec les ouvrages et bâtiments existants ou projetés.

Ces investigations doivent permettre d'affiner et d'optimiser le tracé du tunnel de stockage et des conduites secondaires. Elles doivent également permettre d'optimiser la conception des différents organes du tunnel ainsi que les bassins complémentaires.

Elles devront enfin examiner la possibilité de valoriser les ouvrages de rétention projetés pour d'autres fonctionnalités telles que la production d'énergie ou la résorption des nuisances olfactives liées au réseau unitaire (notamment sur le Prado, le Rond-Point du Prado, le Boulevard Rabatau, la rue Paradis).

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération, dont le coût estimatif est de 500 000,00 € HT, est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Agence de l'Eau RMC	80,00 %	400 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20,00 %	100 000,00 euros